

## Vente de véhicule d'occasion

Par **Imani**, le **28/10/2019** à **18:13**

Bonjour à tous, j'ai vendu y à quelque semaine ma voiture à 3600 euro. L'acheteur m'a fait un chèque. Je l'ai déposé à la banque et l'argent à été versé sur le compte de ma mère car je l'avais mis sur le sien, jusqu'ici tout va bien car quelque jours après l'argent était sur le compte. J'ai commencé a retirer petit à petit pour mes besoins personnel. Mais quelque semaine après je reçois le même chèque envoye par ma banque disant qu'ils n'ont pas pu encaisser l'argent à cause des ressources non suffisantes sur le compte de l'acheteur. Ce qui fait que maintenant on ma retiré les 3600 euro de mon compte et ma mère est à découvert. J'ai contacté l'acheter qui me dit qu'il va régler sa au plus vite. Mais après une semaine il ne me répond plu au tel, sa femme me dit qu'il avait vendu ma voiture à une autre personne qui lui à fait un faux chèque. Elle me dit qu'il est parti chercher la voiture pour me la rendre. Moi je veux pas la récupérer, je veux mes 3600 euro. En plus j'ai déjà fait quelque achats avec, et prsk le compte de ma mère est à découvert. Je lui ai répondu que je vais pas la récupérer et que s'il me donne pas l'argent je vais porter plainte. Dites mois svp est ce que j'ai vraiment le droit de refuser de la reprendre sachant qu'il ne m'a pas payé?

Merci beaucoup.

Par **janus2fr**, le **28/10/2019** à **18:24**

[quote]

Dites mois svp est ce que j'ai vraiment le droit de refuser de la reprendre

[/quote]

Bonjour,

Dans le cas d'une vente de PàP, il n'existe pas de droit de rétractation, vous n'avez donc aucune obligation d'accepter d'annuler la vente.

Par **Imani**, le **28/10/2019** à **19:31**

Donc je demande mes 3600?